PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 16 septembre 2008, à 19h30, au sous-sol de l'hôtel de l'Hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :	Monsieur Pierre Poirier, maire Monsieur Norman Thibault, conseiller Monsieur Paul-Edmond Ouellet, conseiller Monsieur Réjean Vaudry, conseiller Monsieur André Bourassa, conseiller Madame Diane Lachaine, conseillère
EST ABSENT :	Monsieur André Brisson, conseiller
SONT AUSSI PRÉSENTS :	Monsieur Jacques Brisebois, directeur général Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette session, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la session spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 4955-09-2008
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la session ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale

3. Prolongement de l'embauche d'Emmanuel Cyr, étudiant en génie civil, et signature d'une lettre d'entente avec le syndicat

4. Octroi d'un contrat à construction Hugo Alary Inc. pour des travaux de modification à l'hôtel de ville

5. Affectation temporaire d'Annie Girard afin d'assurer des responsabilités supplémentaires en l'absence du directeur de l'urbanisme et de l'environnement

6. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2008

7. Les Lacs Ogilvy – signature protocole d'entente pour travaux municipaux

8. Octroi d'un contrat pour effectuer des travaux d'égout pluvial dans le cadre des travaux extérieurs à la caserne et financement desdits travaux

9. Période de questions

10. Levée de la session

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4956-09-2008
PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'EMMANUEL CYR, ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL, ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 4807-05-2008, a procédé à l'embauche de Emmanuel Cyr, étudiant en génie civil, pour la période estivale afin d'effectuer la mise à jour de données sur les entrées d'eau de la Municipalité sur base informatique;

CONSIDÉRANT QUE le mandat n'est pas complété et que Monsieur Cyr est disponible pour poursuivre le travail les fins de semaine;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul-Edmond Ouellet :

DE PROLONGER pour une durée de 90 heures, l'embauche d'Emmanuel Cyr au poste d'étudiant en génie civil;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) à cette fin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4957-09-2008
OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION HUGO ALARY INC. POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATION À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été envoyé à deux entrepreneurs pour la réalisation de travaux de modification à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont déposé leur soumission le 11 septembre 2008, soit :

SOUMISSIONNAIRES	**TOTAL (incluant taxes)**
Construction Hugo Alary (CHA) Inc.	31 361.19 $
Construction Raynald Tisseur Inc.	38 941.88 $

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction Hugo Alary (CHA) Inc. est la plus

basse et qu'elle est conforme à la demande de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Norman Thibault:

D'OCTROYER à Construction Hugo Alary (CHA) Inc. le contrat pour les travaux de modification à l'hôtel de ville, pour un montant total de 31 361.19 $ taxes incluses, le tout tel que plus amplement décrit à sa soumission déposée le 11 septembre 2008 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties;

DE FINANCER les coûts associés auxdits travaux conformément aux dispositions du règlement numéro 166-2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4958-09-2008
AFFECTATION TEMPORAIRE D'ANNIE GIRARD AFIN D'ASSURER DES RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service d'urbanisme et environnement est présentement vacant suite au départ du directeur;

CONSIDÉRANT QUE son remplacement exigera un certain nombre de semaines ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du service, de la municipalité et des citoyens qu'une partie des tâches du directeur du service soit assumée durant la période de vacance du poste afin de maintenir un niveau de service acceptable et notamment au niveau de l'inspection et de l'émission des permis ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Bourassa:

DE MANDATER Annie Girard, inspecteur en bâtiment et environnement adjointe, pour assumer une partie des tâches du poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement durant la période de vacance à ce poste;

DE MAJORER le salaire de Madame Girard de 25% et ce à compter du 25 août 2008, jusqu'au jour de l'entrée en fonction du nouveau directeur du service, étant entendu que cette majoration sera ajustée advenant le règlement des négociations de la convention collective actuellement en cour;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) à cette fin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4959-09-2008
NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit mandater une firme comptable pour effectuer la vérification des comptes de la Municipalité pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme AMYOT GÉLINAS, SENC, comptables agréés;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Lachaine :

DE NOMMER la firme AMYOT GÉLINAS, SENC, comptables agréés, à titre de vérificateur de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'exercice financier 2008, le tout conformément à son offre de service du 25 juin 2008, pour un montant de 8 300 $, plus un montant de 1 225 $ pour la préparation du rapport financier annuel, totalisant 9 525 $ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 4960-09-2008
LES LACS OGILVY – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le promoteur immobilier, "*Les Lacs Ogilvy Inc.*" souhaite réaliser un projet à caractère résidentiel consistant en un développement de 81 unités de logement de type unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 4558-10-2007, adoptée le 2 octobre 2007, le Conseil municipal a accepté le projet de lotissement majeur sur une partie des lots 1A, 2B, 3B, 4B, 5B, 6B, 7B et 8B du rang V ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 4697-02-2008, le conseil municipal a autorisé la signature d'un protocole d'entente portant sur une première phase comprenant 850 mètres de chemin et quatre terrains à construire;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté était basé sur des plans préliminaires et que ceux-ci ont fait l'objet de modifications majeures, notamment en ce qui concerne le respect de la réglementation sur la construction des chemins, la longueur du chemin de la phase 1 qui sera de 1 350 mètres et du nombre de terrains à construire qui passe de quatre à vingt;

CONSIDÉRANT QUE des discussions pour la cession pour fins de parcs sont présentement en cours pour l'ensemble du projet entre le promoteur et le conseil municipal et que pour la première phase, un versement en argent est proposé ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé les plans de construction de rues portant le numéro 2007-021 SM-01, feuillets 1 à 13, préparés par Robert Laurin, ingénieur et révisés le 11 juillet 2008;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 107-2002 concernant l'application et l'administration des règlements d'urbanisme, le règlement de construction de rues numéro 165-2008 et le règlement 113-2002 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, la conclusion d'une entente est une condition essentielle à la délivrance de tout permis de construction, de lotissement et de certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un plan directeur de développement et promotion et que le requérant en a pris connaissance et s'engage à le respecter dans le cadre du développement projeté;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Bourassa :

D'ABROGER la résolution numéro 4697-02-2008 par laquelle le conseil municipal autorisait la signature d'un protocole d'entente pour un chemin d'une longueur de 850 mètres;

D'ACCEPTER la proposition du promoteur de verser en argent la contribution pour fins de parcs pour la première phase ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et "*Les Lacs Ogilvy Inc."* dont copie sera déposée lors de la prochaine séance publique du conseil municipal pour être annexée aux présentes pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long relatée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4961-09-2008
OCTROI D'UN CONTRAT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS À LA CASERNE ET FINANCEMENT DESDITS TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'aménagements extérieurs à la caserne, le conseil souhaite ajouter des travaux d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE 9088-9569 Québec Inc a déposé une offre de services pour réaliser lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'un dépassement de coût de l'ordre de 10 000$ est à prévoir pour finaliser l'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs prévus initialement au règlement d'emprunt numéro 169-2008;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Norman Thibault :

D'OCTROYER à 9088-9569 Québec Inc. le contrat pour les travaux d'égout pluvial, pour un montant de 19 385.00$ $ taxes en sus, le tout tel que plus amplement décrit à sa soumission du 15 septembre 2008;

DE FINANCER les coûts associés auxdits travaux conformément aux dispositions du règlement numéro 169-2008.

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 10 000$ du surplus affecté « Administration » (changement de nom) pour défrayer les coûts excédentaires du projet

d'aménagements extérieurs de la caserne et du garage municipal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Jacques Brisebois

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 4962-09-2008
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Norman Thibault de lever la présente séance spéciale à 20 h 15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

_____	_____
Pierre Poirier Maire	Jacques Brisebois Directeur général